



Évreux, le 31 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ouverture de la consultation pour le projet d'arrêté organisant la lutte contre le frelon asiatique dans le département de l'Eure

Les services de l'État organisent du 31 janvier au 20 février 2019 inclus la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral organisant la lutte contre le frelon asiatique dans le département de l'Eure

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est une espèce invasive, introduite en France accidentellement en 2004 et maintenant installé dans le département de l'Eure.

Depuis, son expansion a été rapide et son impact majeur, tant sur l'apiculture et la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. Les risques sur la santé humaine sont alors d'autant plus importants que les colonies sont très populeuses.

Le frelon asiatique est classé danger sanitaire de 2ème catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire français et figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne.

Pour réduire la pression de cette espèce envahissante, l'État et le département de l'Eure met un plan de lutte collective dont l'animation et la coordination sont confié au Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS 27), organisme à vocation sanitaire.

Le présent projet d'arrêté a été soumis à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) lors de sa séance du 16 janvier 2019.

**Pour contribuer : rendez-vous sur :**

**<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Projet-d-arrete-organisant-la-lutte-contre-le-frelon-asiatique-dans-le-departement-de-l-Eure>**

#### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)